

Commune de Ghyvelde – Les Moères
Porteur du projet : Direction Générale de l'Aviation
Civile

Enquête publique

Enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Ghyvelde – Les Moères
Arrêté en date du 19/04/2023 de Monsieur le Préfet du Nord à LILLE



Enquête publique menée du lundi 15 mai au jeudi 1^{er} juin 2023

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E23000004/59 du 17 janvier 2023

SYNTHESE ET MEMOIRE EN REPONSE

Siège de l'enquête : Mairie Ghyvelde
Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI,

N° : E23000004/59

Elaboration du Plan de Servitudes Aéronautique
Aérodrome de Ghyvelde – Les Moères

CHLEBOWSKI, Patrick
Commissaire enquêteur
296 Route de Noordpeene
59670 ZUYTPEENE

Monsieur Laurent BRETON
Délégué de l'Aviation Civile Hauts de France Nord
Aérodrome de Lille-Lesquin
CS 60429
59814 LESQUIN CEDEX

ZUYTPEENE, le 2 juin 2023

OBJET : Demande de mémoire en réponse

REFERENCE : Elaboration du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Dunkerque – Les Moères.

**NOTIFICATION DES OBSERVATIONS LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE
OUVERTE DU 15 MAI AU 1^{er} JUIN 2023.**

Monsieur,

L'enquête publique prescrite dans le cadre de l'élaboration du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Dunkerque – Les Moères s'est terminée le 1^{er} juin 2023 à 17 heures 30.

Vous voudrez bien m'adresser dans le délai de 15 (quinze) jours en version papier et informatique (version Open Office ou Microsoft Office), un mémoire en réponse au courrier émanant de la ville de Furnes (Belgique), dont la copie est jointe à la présente demande, en vue d'établir un rapport motivé dont vous serez destinataire.

Il s'agit de la seule observation recueillie au cours de cette enquête publique et je n'ai pour ma part aucune question nécessitant une réponse.

Je reste à votre disposition pour toutes explications ou commentaires que vous jugerez utiles.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Reçu le 02/06/23.

Le pétitionnaire

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Délégation Hauts-de-France Nord
Le Délégué

L. BRETON

Pièces jointes : Copie courrier en date du 31-05-2023 Ville de Furnes (Belgique)

CHLEBOWSKI, Patrick
Commissaire enquêteur

Préfet Du Nord
27, rue Thiers CS 56535
59 386 Dunkerque Cedex 1



Stadsbestuur@veurne.be
058 33 55 00
www.veurne.be

23 | 26 | 2023

Les servitudes aéronautiques pour l'aérodrome Dunkerque-les-Moères

Contactpersoon: thomas.goethals@veurne.be | 058 33 55 55

Cher,

Concernant l'enquête publique pour Les servitudes aéronautiques pour l'aérodrome Dunkerque-les-Moères, nous souhaitons émettre l'avis suivant sur les servitudes: Comme décrit dans la lettre du 21 avril, les servitudes aériennes peuvent ne pas avoir d'impact sur le territoire Belge. Si cela est respecté, nous n'avons pas d'autres commentaires. S'il devait y avoir un impact sur le territoire belge, nous souhaitons consulter le préfet.


Cordialement

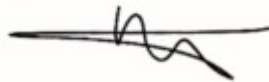
Joke Jonckheere
Algemeen Directeur

Peter Roose
Burgemeester

 Elektronisch ondertekend op
31/05/2023 door Joke Jonckheere,
algemeen directeur



 Elektronisch ondertekend op
31/05/2023 door Peter André Roose,
burgemeester



Mémoire en réponse Enquête publique PSA aérodrome de Dunkerque les Moères (59)**1- Observation de la commune de Veurne (Belgique)**

Dans le cadre de la procédure d'approbation du Plan des Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Dunkerque les Moères, une enquête publique est organisée par la préfecture du Nord et conduite par M. Patrick CHLEBOWSKI, commissaire -enquêteur.

Cette enquête publique est menée de droit sur le territoire Français et comme le gabarit-type des servitudes applicables sur l'aérodrome de Dunkerque Les Moères s'étend au-delà de la frontière, sur le territoire Belge, il est apparu opportun d'informer les communes Belges concernées.

Dans ce contexte, la commune de Veurne a émis un avis indiquant que si l'adoption du Plan de Servitudes Aéronautique de l'aérodrome de Dunkerque ne devait pas avoir d'impact sur le territoire de la commune, la commune n'avait pas de commentaires à formuler. A contrario, s'il devait y avoir un impact, la commune souterrait consulter le préfet.

2- Réponse de la DGAC à cette observation

L'absence de transposition sur le territoire Belge des dispositions du PSA de l'aérodrome de Dunkerque Les Moères est confirmée.

Cependant, afin d'assurer la sécurité des opérations aériennes présentes sur l'aérodrome de Dunkerque Les Moères, il est recommandé que les autorités Belges en charge de la délivrance des Permis de Construire puissent s'assurer que les hauteurs de bâtiments, ouvrages ou équipements projetés soient compatibles avec la présence de l'aérodrome.

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Délégation Hauts-de-France Nord
Le Délégué

L. BRETON